

DECISION

N°6/2026

Le Maire de la Commune d'Avermes (Allier),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant l'avis de publication du marché à procédure adaptée n°2026/03 publié le 11 mars 2026 relatif à l'achat de fournitures pour le service mécanique,

Considérant le classement des offres indiqué dans le rapport d'analyse des offres du 9 avril 2026,

DECIDE

Article 1 :

D'attribuer le marché cité en objet aux entreprises suivantes pour les montants estimatifs indiqués :

- Lot 1 Consommables COFIRHAD pour un coût annuel estimatif par prix unitaire de 941.94€ HT
- Lot 2 Huiles : COFIRHAD pour un coût annuel estimatif par prix unitaire de 71.46€ HT
- Lot 3 Pneus : CONTITRADE pour un coût annuel estimatif par prix unitaire de 3792.34€ HT
- Lot 4 Balais des balayeuses : BROSSERIE LECLERC pour un coût estimatif par prix unitaire de 492.34€HT

Article 2 :

Que la durée dudit marché sera de 2 ans renouvelable 1 an à compter de la notification de l'acte d'engagement.

Article 3 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Jean-luc ALBOUY
Maire d'Avermes

The block contains the signature of Jean-luc ALBOUY, Mayor of Avermes. To the left of the signature is a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a castle and the text "MAIRIE AVERMES" at the top and "(ALLIER)" at the bottom. The signature is written in black ink over the stamp.